


PLAN STRATÉGIQUE

RAAV

2023-2028





En juin 2023, Le RAAV s'est lancé dans une planification stratégique d'une grande ampleur et a voulu se donner les moyens de ses ambitions en consultant trois groupes clés de notre organisme : les employés, les membres du conseil d'administration et les adhérents de notre association.

Des sondages ont été réalisés auprès des trois groupes et des rencontres de concertation ont été organisées regroupant des membres du conseil et des employés.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers chacun des répondants. Votre participation active est la preuve de votre engagement et nous sommes convaincus que c'est cette mobilisation qui fait la force et la pérennité du RAAV.

Un plan d'action est intégré au plan stratégique. Des plans d'actions annuels seront élaborés au début de chaque année.

TABLE DES MATIÈRES

Notre mission	3
Nos valeurs	4
Axe 1: Établir un cadre pour améliorer de conditions de travail des artistes en arts visuels	5
I- Informer les artistes sur leurs nouveaux droits suite à la modification de la Loi sur le statut professionnel des artistes.	5
II - Continuer la représentation pour l'intégration du droit de suite dans la Loi sur le droit d'auteur et faciliter la mise en place de son application.	5
III - Travailler en collaboration avec le milieu culturel pour protéger au mieux les droits des artistes	5
VI - Négocier des ententes collectives en faveur des artistes en arts visuel	6
Axe 2: Renforcer le rôle du RAAV comme association syndicale des arts visuels et s'assurer de sa représentativité.	7
I - Renforcer le rayonnement du RAAV auprès du gouvernement, du milieu culturel et de l'opinion publique.	7
1. Asseoir la crédibilité du RAAV auprès du gouvernement, et renforcer sa visibilité politique.	
2. Renouveler l'image du RAAV de manière à être porteuse de sens pour les artistes visuels, l'opinion publique et les partenaires.	7
II - Encourager une démocratie participative et inclusive en favorisant l'implication active de tous les membres.	8
1. Renforcer l'implication du RAAV pour les artistes de la Relève	8
2. Développer une stratégie spécifique à l'intégration d'artistes issus des diversités (linguistique, ethnique, autochtone, etc.)	8
3. Renforcer la représentativité de la diversité des pratiques artistiques en arts visuels	8
4. Consolider les liens avec les régions	9
III - Mettre en place des processus et cadres de gouvernance structurants, pérennes et inclusifs	9
Axe 3 : Assurer la pérennité financière du RAAV à travers l'excellence du service aux membres.	10
I- Accroître le nombre de membres et la fidélisation des membres existants	10
1. Encourager l'adhésion des artistes au RAAV et la fidélisation des membres existants	10
2. Valoriser le statut de membres non artistes au RAAV	10
3. Bonifier les services aux membres et redéfinir les services aux artistes non membres	10
4. Continuer à promouvoir l'importance du droit d'auteur et la propriété intellectuelle en arts visuels	11
II - Assurer la pérennité financière et consolider l'équipe permanente du RAAV.	11
1. Assurer la pérennité financière du RAAV	11
2. Actualiser le mode de gestion des ressources humaines pour offrir de bonnes conditions de travail à l'équipe.	11
3. Identifier les expertises nécessaires et déterminer les besoins financiers pour les combler	12

Notre mission

La mission du Regroupement des artistes en arts visuels est la même que depuis 30 ans : la défense des droits sociaux, économiques et moraux des artistes en arts visuels du Québec.

Cette mission s'articule autour de 3 grands champs d'action :

- **Représenter** : le RAAV se fait le porte-parole des artistes en arts visuels devant les gouvernements et les partis de l'opposition pour faire avancer les intérêts économiques, sociaux et moraux des artistes au niveau national et provincial
- **Défendre** : le RAAV défend les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes à titre collectif mais aussi à titre individuel en fournissant des conseils juridiques
- **Outils** : le RAAV met à la disposition des artistes des ressources éducatives et informatives (formation, contrats-types, etc.), tout en les aidant à découvrir les meilleures pratiques, les opportunités et les enjeux du milieu des arts visuels.

Nouvelle loi sur le statut professionnel de l'artiste

La réforme en juin 2022 de la *Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* (L.R.Q., chapitre S-32.01) permet dorénavant au RAAV la négociation de conditions minimales de travail et de rémunération pour ses membres et tous les artistes en arts visuels.

Si cette loi ne change pas la mission du RAAV, elle modifie les droits et obligations de la seule association représentative des artistes en arts visuels.

Il était donc fondamental que ce changement de paradigme se reflète dans le nouveau plan stratégique du RAAV et son plan d'action.

Nos valeurs

Solidarité

Le RAAV croit à la force de la solidarité entre artistes pour soutenir mutuellement nos parcours professionnels et nos aspirations, c'est pour cela que le RAAV milite pour des décisions politiques qui protègent les intérêts socio-économiques de TOUS les artistes.

Collaboration

En travaillant conjointement avec d'autres acteurs du milieu culturel, le RAAV favorise la collaboration, la coopération et la concertation pour un secteur des arts visuels uni et structuré sur les enjeux de protection des artistes.

Excellence

Depuis trois décennies, Le RAAV maintient son engagement à défendre les droits des artistes en arts visuels du Québec en encourageant l'excellence et la rigueur dans la défense des grands dossiers comme pour le soutien aux membres.

Inclusion

En ligne avec notre mission, le RAAV se veut un espace inclusif pour les artistes en arts visuels, garantissant que chaque voix compte et que chaque artiste trouve soutien et protection dans le paysage artistique du Québec.

Inventivité

Conscient que le RAAV représente une communauté de créateurs et créatrices, le RAAV développe sa capacité à innover, à inventer, et repenser les solutions apportées pour répondre aux enjeux de la protection des intérêts des artistes en art visuel.

Axe 1: Établir un cadre pour améliorer les conditions de travail des artistes en arts visuels

I- Informer les artistes sur leurs nouveaux droits suite à la modification de la Loi sur le statut professionnel des artistes.

- Organiser des réunions d'information et de formation en ligne
- Travailler avec des partenaires de choix pour relayer les informations (Conseils régionaux de la Culture, événements culturels, Universités)
- Communiquer de façon privilégiée avec les membres : infolettres, courriels directs, consultations ciblées.

II - Continuer la représentation pour l'intégration du droit de suite dans la Loi sur le droit d'auteur et faciliter la mise en place de son application.

- Collaborer avec CARFAC et d'autres organisations partenaires pour la révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur afin d'y intégrer le droit de suite.
- Travailler conjointement avec CARFAC et COVA-DAAV pour assurer la pérennité financière de la seule société de gestion en droit d'auteurs en arts visuels.
- Mobiliser les artistes pour faire pression sur le gouvernement pour l'intégration du droit de suite dans la loi sur le droit d'auteur
- Organiser des réunions d'information et de formation en ligne pour informer les artistes de leurs droits et obligations au regard du droit de suite
- Collaborer avec des organisations de pays appliquant déjà le droit de suite en arts visuels pour permettre un partage des connaissances.

III - Travailler en collaboration avec le milieu culturel pour protéger au mieux les droits des artistes

- Fédérer et représenter les différents artistes en arts visuels en collaboration avec les associations existantes.

- Collaborer avec des organisations partenaires pour la révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur et la suppression de certaines exceptions, notamment celle qui touche l'utilisation équitable à des fins pédagogiques
- Se rapprocher d'organisations partenaires aux niveaux provincial, national et international pour organiser une pensée collective sur la protection des artistes face à l'intelligence artificielle
- Travailler en collaboration avec les associations des autres provinces du Canada sur des projets porteurs de sens (ex: protocole autochtone pour les arts visuels)
- Collaborer avec d'autres organismes pour l'élaboration de solutions pérennes en matière d'ateliers d'artistes en arts visuels, particulièrement en milieu urbain.

VI - Négocier des ententes collectives en faveur des artistes en arts visuel

- Calendrier des négociations :
 - Avec 4 grands musées nationaux - Démarrage à l'été 2023
 - Avec le RCAAQ - Démarrage à l'hiver 2023.
 - Avec les autres musées régionaux - Démarrage 2024
 - Avec les autres diffuseurs (municipalités) - Démarrage 2025
- Assurer une veille juridique permanente et être prêt à intervenir en urgence sur les situations qui le nécessitent
- Mettre en place dans les ententes collectives une contribution de l'employeur pour le financement d'un filet social
- Se rapprocher d'associations partenaires pour négocier aux côtés d'autres représentants d'artistes avec les diffuseurs (ex.: CMAQ).

Axe 2: Renforcer le rôle du RAAV comme association syndicale des artistes visuels et s'assurer de sa représentativité.

I - Renforcer le rayonnement du RAAV auprès du gouvernement, du milieu culturel et de l'opinion publique.

1. Asseoir la crédibilité du RAAV auprès du gouvernement, et renforcer sa visibilité politique.

- Accroître la présence annuelle et continue du RAAV et des arts visuels sur les tribunes nationales et locales, par un plan de développement de contenu
- Poursuivre et accroître les activités de représentation politique auprès des ministères et des institutions pour faire connaître les réalisations, le plan d'action et les priorités du RAAV
- Favoriser des partenariats et actions communes entre le RAAV et d'autres organisations ayant des visées cohérentes avec celles du RAAV
- Siéger dans différents regroupements pertinents pour porter la voix des artiste·e·s en arts visuels.

2. Renouveler l'image du RAAV de manière à être porteuse de sens pour les artistes visuels, l'opinion publique et les partenaires.

- Renforcer la capacité opérationnelle à communiquer efficacement dans tous les champs d'activités de l'association.
 - Outiller rapidement le RAAV de différents logiciels pour permettre d'accélérer le processus de création et de diffusion du contenu.
 - Refaire le site web dans le cadre d'une stratégie numérique réfléchie et intégrée
- Développer une nouvelle image de marque plus actuelle
 - Déterminer les besoins financiers nécessaires au développement d'une nouvelle image de marque et d'un nouveau site web
 - Définir le calendrier et prévoir l'allocation des ressources financières et humaines
 - S'assurer de la cohérence de l'image pendant la transition.

II - Encourager l'implication de tous les membres pour favoriser une démocratie participative et inclusive

1. Renforcer l'implication du RAAV pour les artistes de la relève

- Élaborer un plan de recrutement pour la relève, organiser des activités destinées exclusivement à la relève
- Développer des collaborations avec des organismes mettant en valeur les artistes de la relève
- Mettre en place des activités conjointes avec les universités et institutions éducatives en arts visuels
- Élaborer des formations spécifiques aux artistes de la relève

2. Développer une stratégie spécifique à l'intégration d'artistes issus des diversités (linguistique, ethnique, autochtone, etc.)

- Dresser un état de situation des personnes issues des diversités (linguistique, ethnique, autochtone, etc.)
- Identifier quelques acteurs issus des diversités susceptibles d'être des figures de changement
- Traduire nos communications pour mieux rejoindre les artistes visuels anglophone
- Développer des stratégies de développement pour *Le protocole autochtone pour les arts visuels*

3. Renforcer la représentativité de la diversité des pratiques artistiques en arts visuels

- Identifier les nouvelles pratiques en arts visuels et en inviter les artistes à devenir membres
 - Créer un comité Diversité des pratiques afin de discuter des différentes pratiques et faire une veille sur les nouvelles pratiques
 - Identifier quelques acteurs susceptibles d'être des figures publiques
- Promouvoir auprès des artistes visuels, l'évolution des modèles d'affaires en arts visuels par des conférences, tables rondes, et autres moyens

4. Consolider les liens avec les régions

- Poursuivre le programme de rencontres avec les organismes régionaux en arts visuels (centre d'artistes, CRC, agents de développement culturel, etc.)
- Poursuivre les événements de réseautage entre artistes en région
- Dynamiser le comité des régions pour assurer une meilleure circulation de l'information
- Assurer un partage de contenu dans les communications qui intègrent les activités de différents organismes régionaux
- Assurer l'accès à des formations en région, en favorisant des formats virtuels

III - Mettre en place des processus et cadres de gouvernance structurants, pérennes et inclusifs

- Mobiliser davantage le comité de gouvernance
- Actualiser les règlements généraux et inclure une modalité d'élection au conseil d'administration garantissant une meilleure équité, diversité et inclusion.
- Mettre en place un système d'évaluation du conseil d'administration, de la direction et de la gouvernance
- Actualiser les politiques internes et rédiger les politiques considérées comme manquantes par le comité de gouvernance
- Se faire accompagner d'experts au besoin pour assurer la solidité de la démarche
- Activer ou réactiver différents comités afin d'intégrer davantage les membres dans les grands dossiers du RAAV

Axe 3 : Assurer la pérennité financière du RAAV à travers l'excellence du service aux membres.

I- Accroître le nombre de membres et la fidélisation des membres existants

1. Encourager l'adhésion des artistes au RAAV et la fidélisation des membres existants

- Développer une campagne annuelle de recrutement qui valorise le statut de membre professionnel, et présente le rôle du RAAV et les avantages à être membre
- Valoriser les avantages exclusifs aux membres à travers les communications du RAAV
- Mener des enquêtes de satisfaction auprès des membres
- Mener des enquêtes auprès des membres ne renouvelant pas leur inscription dans une volonté d'amélioration continue

2. Valoriser le statut des membres non-artistes au RAAV

- Modifier la nomination des membres corporatifs et créer des sous catégories au besoin
- Renforcer les liens avec la communauté existante et en devenir : universités, centres d'artistes, régions, galeries, collectionneurs privés et individuels, musées, entreprises culturelles etc.
- Développer des services spécifiques pour ces membres non-artistes : table de concertation, etc.

3. Bonifier les services aux membres et redéfinir les services aux artistes non membres

- Finaliser la mise en place d'un régime d'assurance retraite en collaboration avec le CMAQ
- Faciliter l'adhésion à la carte AIAP des membres professionnels du RAAV
- Développer et valoriser les avantages exclusifs aux membres en collaboration avec les partenaires pertinents

- Maintenir le comité consultatif ad hoc sur les services aux artistes et aux membres . Faire évoluer sa composition selon les sujets à l'ordre du jour.
- Réviser l'offre de services aux artistes non membres pour déterminer ceux qui doivent être maintenus, ajoutés, modifiés ou réservés aux membres.

4. Continuer à promouvoir l'importance du droit d'auteur et la propriété intellectuelle en arts visuels

- Développer une stratégie d'information et de formation sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, en travaillant en collaboration avec des partenaires
- Poursuivre les services-conseils et le soutien juridique pour les artistes visuels sur les questions de droit d'auteur et sur d'autres questions d'ordre juridique
- S'entourer de partenaires pour bonifier le soutien juridique aux artistes

II - Assurer la pérennité financière et consolider l'équipe permanente du RAAV.

1. Assurer la pérennité financière du RAAV

- Assurer une budgétisation des projets liés au renouvellement de l'image de marque, et aux stratégies de recrutement.
- Rechercher des subventions et du financement pour les dossiers du RAAV : Ententes collectives, droit de suite, refonte du site web
- Assurer un suivi des revenus liés aux ententes collectives afin de s'assurer qu'ils puissent soutenir l'embauche d'un.e employé.e à temps plein ou temps partiel.
- Faire un suivi des paiements de cotisations des membres pour minimiser les retards de paiement

2. Actualiser le mode de gestion des ressources humaines pour offrir de bonnes conditions de travail à l'équipe.

- Mettre en place un processus de partage des connaissances et de documentation des tâches pour chaque poste.
- Actualiser la politique du personnel pour y intégrer les nouvelles réalités d'environnement de travail.

- Mettre en place des outils de gestion pour travailler en équipe avec cohérence et selon les besoins des services
- Porter une attention particulière à l'amélioration des avantages sociaux des employés.

3. Identifier les expertises nécessaires et déterminer les besoins financiers pour les combler

- Élaborer un plan de transition en prévention du départ de l'agent administratif et des financier actuel
- Mettre en place un plan de réflexion pour l'embauche d'une personne dédiée à l'administration des ententes collectives
- Recruter des ressources pigistes quand le besoin s'en fait sentir : tâches logistiques, d'archivage, graphiques, etc.
- Faire une recherche sur les programmes de soutien à l'intégration de travailleurs culturels pour les projets annexes
- Consolider le poste de l'agent de développement numérique afin de lui attribuer des projets porteurs de sens pour l'organisme

